



**COMMUNE DES AIRES
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021**

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas	X			
HUGOT Georges	X			
SAKAT Samira	X			
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine	X			
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle	X			
GARCIA Clément	X			
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique		X	X	Jean-Michel MAGNAN
TOTAL :	14	1	1	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18 H 30

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Clément GARCIA est élu à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le Maire reporte la question n°6 «Ressources Humaines : élaboration des Lignes directrices de gestion » dans l'attente de la réception de l'avis du comité technique du Centre De Gestion 34.

1- Comptes de Gestion 2020 :

Le Maire présente au conseil les principaux éléments des différents comptes de gestion émis par le trésorier concernant le budget général et celui de l'eau et de l'assainissement.

Étant en adéquation avec nos comptes, le conseil approuve les comptes de gestion 2020 à l'unanimité des présents et des représentés.

2- Comptes administratifs 2020 :

Le 1^{er} adjoint au Maire présente les principaux éléments des comptes administratifs 2020.

Budget Général (en euros)	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports 2019		33 577,61 €		129 213,90 €		162 791,51 €
Opérations 2020	302 272,30 €	367 823,03 €	532 145,96 €	646 852,57 €	834 418,26 €	1 014 675,60 €
Total :	302 272,30 €	401 400,64 €	532 145,96 €	776 066,47 €	834 418,26 €	1 177 467,11 €
Résultat de clôture		99 128,34 €		243 920,51 €		343 048,85 €
Restes à réaliser	159 087,20 €				159 087,20 €	
Total cumulé :	159 087,20 €	99 128,34 €		243 920,51 €	159 087,20 €	343 048,85 €
Résultat définitif :	59 958,86 €			243 920,51 €		183 961,65 €

Il propose d'affecter la somme de 243 920,51 € au financement de la section d'investissement pour 59 958,86 € et 183 961,65 € à l'excédent reporté. Le Maire se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil approuve ce compte et accepte la proposition d'affectation du résultat à l'unanimité des présents et représentés.

Eau et assainissement (en euros)	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports 2019	45 126,53 €			68 979,59 €	45 126,53 €	68 979,59 €
Opérations 2020	99 756,81 €	81 442,96 €	84 369,61 €	129 821,66 €	184 126,42 €	211 264,62 €
Total :	144 883,34 €	81 442,96 €	84 369,61 €	198 801,25 €	229 252,95 €	280 244,21 €
Résultat de clôture	63 440,38 €			114 431,64 €		50 991,26 €
Restes à réaliser	15 514,45 €				15 514,45 €	
Total cumulé :	78 954,83 €			114 431,64 €	15 514,45 €	50 991,26 €
Résultat définitif :	78 954,83 €			114 431,64 €		35 476,81 €

Le Maire propose d'affecter la somme de 114 431,64 € au financement de la section d'investissement pour 78 954,83 € et 35 476,81 € à l'excédent reporté. Il se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil approuve ce compte et accepte la proposition d'affectation du résultat à l'unanimité des présents et représentés.

3- Hérault Énergies : dissimulation au Moulinas (tronçon 4 RD160) – Modification de l'annexe financière :

Le Maire rappelle que par délibération du 25 juin 2020, le conseil avait accepté le projet de travaux de la Dissimulation des réseaux au Moulinas Tronçon 4, estimé par Hérault Énergies avec une dépense prévisionnelle pour la collectivité de 68 221,44 € et l'avait autorisé à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Énergies. Il s'avère aujourd'hui qu'à la suite de mats supplémentaires et d'une erreur de cartographie ENEDIS, le plan de financement relatif à cette convention a été modifié. Le Maire expose au conseil la nouvelle annexe financière qui annule et remplace la précédente :

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	86 569,48 €
Travaux d'éclairage public :	43 191,70 €
Travaux de télécommunications :	30 052,30 €
Total de l'opération:	159 813,48 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Énergies (fonds propres et/ou financeurs) :	58 850,00 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Énergies :	20 307,11 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 80 656,37 €

Le Maire indique que le reste de la convention reste inchangé et propose au conseil de valider cette nouvelle annexe financière.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

4- Hérault Énergies : renforcement et sécurisation du poste Arènes au Moulinas :

Le Maire explique au conseil que par délibérations n° CS20-2016 du 10 mars 2016 et n° CS83, 83B-2016 du 16 décembre 2016 le comité syndical d'Hérault Énergies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants et en a précisé les conditions de recevabilité. Le Maire indique au conseil que concernant une autorisation d'urbanisme, il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau sur le poste « Arènes » Au Moulinas. Le Maire précise que l'opération projetée sur le réseau de la commune étant recevable, Hérault Énergies peut en assumer le financement en totalité.

Pour information, les dépenses prévisionnelles de l'opération prises en charge par Hérault Énergies s'élèvent à :

- 37 831,26 € TTC pour les travaux d'électricité
- 2 124,33 € TTC pour les travaux d'éclairage public

Le Maire propose au conseil de valider le projet de renforcement de réseau pour le poste « Arènes » Au Moulinas et de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

5- Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Grand Orb pour l'achat de services de téléphonie et d'accès à Internet :

Le Maire explique au conseil que l'article L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique prévoit la possibilité pour des collectivités territoriales, de constituer un groupement de commandes pour la dévolution d'un marché public.

L'article L2113-4 du code de la commande publique prévoit que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Les achats regroupés constituent une source permettant d'optimiser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique et fonctionnelle d'un besoin identique et commun. A donc été étudié la possibilité de proposer aux communes-membres et à l'établissement public industriel et commercial Office de Tourisme Grand Orb de se constituer en groupement de commande.

Le besoin identifié à ce jour porte sur les services de téléphonie et d'accès à Internet.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre Grand Orb Communauté de communes en Languedoc, ses communes membres et l'établissement public industriel et commercial Office de Tourisme Grand Orb en vue d'effectuer des achats correspondant à leurs besoins. Pour cela, il est prévu une adhésion à la centrale d'achat RESAH.

Par ailleurs, il est proposé de mutualiser les frais d'adhésion au RESAH et d'accès aux marchés concernés.

Les frais d'adhésion au RESAH sont de 300 euros par an.

Les frais de mise à disposition des accords-cadres sont respectivement :

Lot 1 : Téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires : 1 500€/an

Lot 2 : Téléphonie mobile, Machine to Machine, Services opérés complémentaires = 1 250€/an

Pour une date de début de marché au 24/04/2021 et une date de fin au 31/07/2024, le montant global proratisé, est de :

Pour 2021	2 179,17 €	
Pour 2022	3 050,00 €	
Pour 2023	3 050,00 €	
Pour 2024 (jusqu'au 31/07)	1 904,17 €	
TOTAL :	10 183,34 €	

Sur les 10 183,34€, Grand Orb, le coordonnateur, prendra en charge 5 000€. Le coordonnateur avancera les frais et facturera à chaque membre leur part respective. La répartition se fera au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes pour les 5 183,34€ restants.

Le groupement sera formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement de ce dernier. Chaque membre sera seul responsable de l'exécution de son marché. Il s'engage à signer le marché à hauteur de ses besoins propres.

Il est également proposé que l'établissement public Grand Orb Communauté de communes en Languedoc soit coordonnateur du groupement.

La convention précisera en détail les termes administratifs, juridiques, et financiers.

Le Maire demande donc au conseil de délibérer afin :

- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les prestations de service de téléphonie et Internet, conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour les prestations de service de téléphonie et d'Internet, et notamment la désignation de Grand Orb communauté de communes en Languedoc en qualité de coordonnateur du groupement ;
- De l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement de commandes et prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion à la centrale d'achat RESAH conformément à l'article L2113-4 du code de la commande publique ;
- De l'autoriser à signer le ou les accords-cadres ainsi que tous les documents nécessaires à leur passation.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 et sur les budgets suivants.

Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

- **Panneaux lumineux d'information :**

Mme RAYNAUD adjointe en charge de la communication souhaite connaître l'avis du conseil sur la pose de panneaux lumineux d'information sur la commune. Objectif : proposer des informations en continu à la population. Il faut compter environ 10 000 € pour un panneau en sachant que cet achat peut être subventionné notamment par le Département (pouvant aller jusqu'à 40%) ou la publicité des entreprises locales. Le lieu reste encore à déterminer. Les membres du conseil donnent leur avis et il en ressort que la majorité pense que ce genre de communication n'est pas adaptée à notre petit village par rapport notamment à son prix et son efficacité. Le conseil propose plutôt d'améliorer la communication par l'amélioration des panneaux d'information existants dans le village et les hameaux, de continuer à faire connaître le site internet de la commune et de se renseigner sur les système de téléalerte.

- **Projet de lotissement à La Garenne :**

En fin d'année 2020, un promoteur immobilier a fait part d'un projet de lotissement à la Garenne dans la zone AU1 où les quatre propriétaires des terrains concernés se sont mis d'accord pour réaliser une opération d'ensemble. Après avoir étudié le projet, des désaccords sont survenus avec la commune notamment sur le nombre de lots prévus. Le promoteur a été informé des points à revoir et la commune est à présent dans l'attente de recevoir le nouveau projet tenant compte des impératifs indiqués : au maximum 15 lots, pas de maisons à étages sur cette zone, parkings et espaces verts créés.

- **Projet de résidence Senior Félicien SICARD :**

Le Maire explique au conseil que dans un premier temps, il est urgent de sécuriser le bâtiment en tombant le toit et le premier étage. Il indique au conseil qu'une réflexion plus approfondie sur ce projet doit être menée au vu de la réalisation d'un projet similaire dans une commune voisine qui remet en question la pertinence d'un point de vue financier de cet investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.


Le Maire : 
Michel GRANIER